

**243**

**CR3.1**

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline  
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

**Lévis et Montréal-Est 6211-18-011**

## **Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est**

Liste des demandes d'audience publique

Saint-Hyacinthe

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

MRC de la Vallée-du-Richelieu

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

M. Patrick Brissette

Mme Esther Bolduc

UPA Ceinture Verte

UPA Vallée Dorée

Ferme Gabriel Tremblay

Mme Céline Girard

M. Michel Demers

Syndicat de l'UPA de Rouville

Municipalité de la Paroisse de la Présentation

M. Denis Scott

M. Martin Scott

M. Gaétan Barré

Mme Martine St-Pierre

Mme Madeleine St-Pierre

Mme Huguette St-Pierre Leblanc

Mme Pauline Côté-Dallaire et M. Eudore Dallaire

M. Yves Carrey

M. Gérard Saint-Pierre

UPA Maska

Ferme Guilmain et Fils inc.

M. Jean-Guy Major

M. Jean-Guy Desautels

M. Yvon Bazinet

M. Pierre Désautels

M. Marc Laurin

Syndicat de l'UPA Bagot

Collectif en environnement Mercier-Est

M. André Rivard

Mmes Diane St-Pierre et Sonia Richard

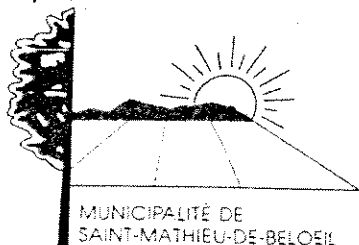
Mouvement Au Courant

M. Daniel St-Pierre

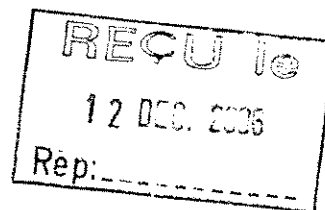
Ferme des Larges

M. Michel Beauchamp





Le 6 décembre 2006



Cabinet du ministre  
 Ministère du Développement durable,  
 de l'Environnement et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart  
 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique**

Monsieur,

Le Conseil municipal vous demande une audience publique concernant les impacts sur notre territoire qu'aurait le projet de pipeline de la compagnie Ultramar.

À cet effet, nous vous transmettons la résolution 06.415 adoptée par le Conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Beloeil à sa session du 4 décembre 2006.

Nous tenons à vous remercier de votre attention et dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Doris Parent, g.m.a.  
 Directrice générale

/hl

p.j.

c.c. MRC de la Vallée-du-Richelieu

# COPIE CONFORME

**Extrait du procès-verbal** de la session régulière du conseil tenue le 4 décembre 2006 au Centre communautaire André-Guy Trudeau, au 5000 rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil, à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean Paquette, maire.

Sont présents les conseillers : Lynn Dumoulin, Michel Burelle, Réal Jean, Guy Lévesque, Normand Teasdale et Pascal Labranche, formant quorum, ainsi que Madame Doris Parent, directrice générale.

## RÉSOLUTION 06.415

### Administration

#### **Demande d'audience publique – dossier Ultramar (Pipeline Saint-Laurent)**

**ATTENDU** Que le projet de Pipeline Saint-Laurent contrevient à notre règlement d'urbanisme et qu'il implique le boisé protégé de Verchères qui fait partie de notre territoire ;


**ATTENDU** Qu'il y aurait lieu de prévoir un tracé moins dommageable à l'environnement et d'utiliser des infrastructures déjà en place afin de ne pas multiplier les conduites souterraines qui sont déjà en grand nombre sur notre territoire ;

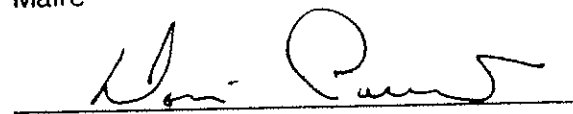
Il est proposé par Normand Teasdale  
appuyé par Lynn Dumoulin

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de demander au ministre Claude Béchard une audience publique régionale dans la Vallée-du-Richelieu afin d'expliquer à celui-ci les impacts de ce projet sur notre territoire et de lui fournir les alternatives qui pourraient être retenues dans le but de ne pas compromettre les orientations environnementales de notre région.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

certifiée vraie copie  
ce 5 décembre 2006

  
Jean Paquette  
Maire

  
Doris Parent  
Directrice générale

Le procès-verbal n'est pas adopté.





MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

630, rue Richelieu, Beloeil (Québec) J3G 5E8

Le 7 décembre 2006

<p>RECU 10</p> <p>12 DEC. 2006</p> <p>Rép: _____</p>
--

Monsieur Claude Béchar, ministre  
**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

---

Objet : Demande d'audience publique - projet « Pipeline Saint-Laurent »

---

Monsieur le Ministre,

La présente a pour objet de vous solliciter pour la tenue d'une séance de consultation publique sur le projet « Pipeline Saint-Laurent » de la société Ultramar, sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

En effet, plusieurs enjeux découlant de la réalisation de ce projet méritent d'être portés à votre attention, notamment certaines problématiques liées à l'aménagement du territoire, à des contraintes de nature anthropique et environnementale, en particulier la cohabitation de cet équipement avec une zone agricole fort dynamique et des milieux naturels à haute valeur écologique.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que le projet pourrait occasionner de sérieuses répercussions envers les municipalités, soit pour la mise en œuvre d'un éventuel plan d'intervention d'urgence et ce, dans le contexte de la réalisation du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

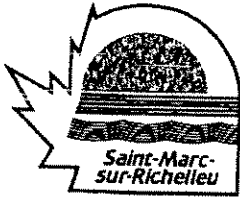
Finalement, je tiens à vous assurer de l'entière collaboration de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour contribuer au bon déroulement du processus d'audience publique, s'il s'avérait que vous choisissiez notre territoire pour la tenue d'une assemblée.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Plante  
Préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu



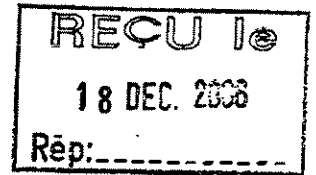




**MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

DIRECTION GÉNÉRALE

102, rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0  
Téléphone : (450) 584-2258 Télécopieur : (450) 584-2795  
www.ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca



Saint-Marc-sur-Richelieu, le 8 décembre 2006

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René Lévesque Est, 30<sup>ième</sup> étage  
Québec, Qué.  
G1R 5V7

**OBJET : Résolution R-183-2006**


Bonjour,

Voici un extrait du livre des délibérations de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lors de la séance ordinaire du conseil tenue ce 7<sup>ième</sup> jour de décembre 2006, concernant l'audience publique sur le projet « Pipeline Saint Laurent » de la société d'Ultramar.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Bien à vous!

C.C. : François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement  
630 rue Richelieu  
Beloeil, Qué.  
J3G 5E8

  
Nancy Bélanger  
Secrétaire

**Extrait du procès-verbal  
ou  
copie de résolution**

**Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

**Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lors de la séance ordinaire du conseil tenue ce 5<sup>ème</sup> jour de décembre 2006, à laquelle étaient présents;**

**Monsieur Robert Beaudry, Maire et les conseillers : Mesdames Annie Houle, Marie Simard, messieurs David Dubois, Alain Lavallée, Claude Brochu et Jean Murray.**

**R-183-2006**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
ULTRAMAR**

Considérant que selon les étapes du processus de consultation publique sur le projet « pipeline Saint-Laurent » de la société Ultramar, nous sommes présentement dans la période de demande d'audience publique (BAPE). Les municipalités, M.R.C, groupes de citoyens et intéressés ont jusqu'au 5 janvier prochain afin de demander au ministre du Développement durable un demande d'audience publique sur le projet;

Considérant que la M.R.C. de la Vallée du Richelieu a l'intention de présenter une demande auprès du ministre parce qu'elle croit que certains enjeux environnementaux et économiques particuliers sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur leur territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur David Dubois et unanimement résolu que le conseil demande au Ministre Claude Béchar, la tenue d'une audience publique sur le territoire de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu.

**Extrait conforme**

**Certifié ce 8<sup>ème</sup> jour de décembre 2006**



**Sylvie Burelle, g.m.a.**

**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

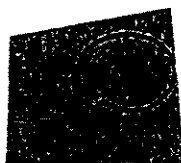
Conseil régional  
de l'environnement  
de la Montérégie

Beloil, le 12 décembre 2006

REÇU 10  
18 DEC. 2006  
Rép:-----

303, rue Duvernay  
Beloil (Québec)  
J3G 5S8  
Téléphone 450-446-0662  
Télécopieur 450-446-1162  
www.crem.qc.ca  
info@crem.qc.ca

Honorable Claude Béchard  
Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs  
Ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est 30e étage  
Québec (Québec)G1R 5V7



ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
MONTE RÉGIE

Objet :  
Demande d'audiences publiques/  
Pipeline Ultramar

Monsieur le Ministre,

Par la présente le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) sollicite la tenue d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet de pipeline d'Ultramar.

Le tracé du pipeline qui relie Lévis à Montréal-Est traverse notre région de la Montérégie. Aussi afin de permettre aux acteurs du milieu de se préparer adéquatement il serait souhaitable que l'audition des mémoires ne se fasse pas avant la mi-avril 2007.

Des bénévoles du CRE Montérégie se sont employés à prendre des relevés topographiques et fauniques du bois de Verchères depuis avril 2005 et viennent à peine de terminer les derniers relevés. De plus, Nous avons tenu plusieurs séances de concertation avec tous les acteurs du milieu, tant environnementaux que municipaux et agricoles.

Puisque le pipeline d'Ultramar n'aura pas que des conséquences régionales mais également nationales, il est impératif que les acteurs concernés aient une préparation très approfondie du dossier et des impacts afin de répondre aux préoccupations de la population montérégienne et aussi québécoise. De surcroît, du côté municipal des études sont encore en préparation. Il est donc nécessaire de disposer d'un laps de temps réaliste pour nous acquitter de notre tâche.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez le bien fondé de notre demande et nous espérons une réponse favorable de votre part à notre requête.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Richard Marois,  
Président

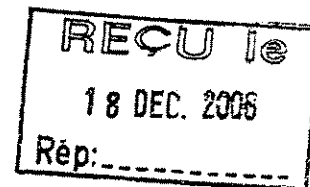




**Fédération de l'UPA  
de Saint-Hyacinthe**

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

Le 12 décembre 2006



Monsieur Claude Béchar  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :           Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent  
entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée**

Monsieur le Ministre,

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, concernée par le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée, demande la tenue d'une audience publique.

Bien que non opposés à la construction de ce pipeline, nous sommes préoccupés par le tracé de celui-ci. Ainsi, après une analyse approfondie du projet, nous sommes d'avis que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact. De plus, certains groupes environnementaux et la grande majorité des municipalités et des MRC de la région sont du même avis que nous : le tracé n'est pas satisfaisant pour le milieu.

Depuis plusieurs mois, nous avons rencontré à plusieurs reprises la pétrolière afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs, mais en vain. C'est pourquoi nous désirons la tenue d'une audience publique dans ce projet afin de pouvoir apporter notre point de vue sur la question.

Par ailleurs, veuillez noter que pour le monde agricole de la Montérégie, la période de février et mars 2007 sera des plus occupées du fait de la tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Un des mandats de cette importante commission gouvernementale est de faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire. Dans le cadre de cette démarche, nous serons appelés à rédiger un mémoire et ce travail nécessitera l'apport de nombreux professionnels du milieu agricole de la Montérégie, incluant des employés et des membres de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Ces derniers ne seront donc pas disponibles lors de ces 2 mois de travail afin de préparer les audiences du BAPE pour le projet d'Ultramar. À cet effet, nous vous serions donc plus que reconnaissants si la tenue des audiences demandées pouvait débiter qu'à compter d'avril 2007 seulement.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de votre part, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Réjean Bessette  
Président

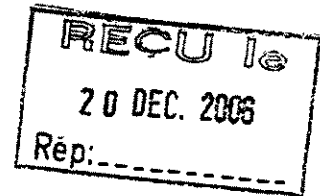
3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Tél. : (450) 774-9154 • Fax : (450) 778-3797 • Courriel : [st-hyacinthe@upa.qc.ca](mailto:st-hyacinthe@upa.qc.ca)



11  
Ste-Julie, 16 décembre 2006

Monsieur Claude Béchard  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. Renée Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Demande d'une audience publique sur le projet de la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par ULTRAMAR LTÉE.**

Monsieur le Ministre

Par la présente, je vous demande la tenue d'une audience publique sur le projet de la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par ULTRAMAR LTÉE.

En tant que propriétaire d'un terrain dans le boisé de Verchères en Montérégie je suis particulièrement inquiet au sujet de la coupe forestière prévue par le promoteur pour le passage du pipeline. Mes inquiétudes sont d'autant plus grandes étant donné le fait que le % du couvert forestier en Montérégie se retrouve en dessous du seuil critique qui a été établi par le Ministère de l'environnement. Une pétition a déjà été faite contre la coupe à perpétuité pour le passage du Pipeline dans le boisé de Verchères. Cette pétition a même été déposée à l'assemblée Nationale le jeudi 17 novembre 2005 Vol38 n°185 Dépôt n°**2368-20051117**, ainsi qu'au cabinet du ministre du développement durable environnement et parc en novembre 2005.

Il faut se rappeler que dans le dossier du domaine porcin, rapport de Février 2005, le Ministère recommandait au MRC possédant un faible couvert forestier d'adopter sans délai une réglementation visant à contrôler le déboisement dans le but de préserver la pérennité du couvert forestier.

Les MRC de Lajemmerais et de la Vallée du Richelieu ont d'ailleurs voté une résolution concernant le passage de ce pipeline dans le boisé de Verchères.

Depuis le début du projet, le promoteur privilégie toujours le passage du pipeline dans le boisé de Verchères. Ceci nous porte à croire que la tenue d'audience publique est requise afin que la population et les acteurs du milieu puissent être entendus par le commissaire. La tenue d'une audience publique nous permettra aussi de vous faire part de nos observations sur la faune et la flore observées dans le secteur du boisé de Verchères.

Afin que notre mémoire soit le plus juste et précis possible, il serait souhaitable de ne pas précipiter la période de dépôt à cette audience avant la mi-avril. Nous avons besoin d'un certain temps pour rassembler nos données et nous préparer pour que notre mémoire puisse éclairer à sa juste valeur le commissaire.

Pour toutes ces raisons je demande qu'une audience publique soit tenue concernant ce projet.

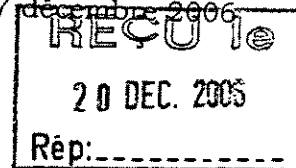
Monsieur le Ministre, veuillez recevoir mes sentiments les plus respectueux.

  
Patrick Brissette

Ste-Julie (Québec)



Ste-Julie, Dimanche le 17 décembre 2006



Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. Renée Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Demande d'une audience publique concernant le projet de construction d'un oléoduc par ULTRAMAR LTÉE entre Lévis et Montréal-Est.**

Monsieur le Ministre

Par la présente, je vous demande la tenue d'une audience publique concernant le projet de construction d'un oléoduc par ULTRAMAR LTÉE entre Lévis et Montréal-Est.

Depuis de nombreuses années je vais régulièrement marcher et faire plusieurs activités de loisir dans le boisé de Verchères en Montérégie. Dans le présent projet, mes inquiétudes concernent particulièrement la coupe forestière dans ce boisé.

Puisque le pourcentage de couvert forestier des municipalités de St-Amable, Ste-Julie et Saint Mathieu de Beloeil est en dessous du seuil critique ( $\pm 18\%$ ), il m'apparaît impératif de contrôler le déboisement dans le secteur alors que la compagnie prévoit des coupes à blanc permanente dans le boisé pour le passage de son oléoduc.

En effet, la coupe forestière aura une influence à long terme sur le paysage, la biodiversité et la vie quotidienne de plusieurs propriétaires, utilisateurs, et visiteurs du boisé et aussi sur la population en général qui bénéficie de l'apport des arbres dans l'environnement et la qualité de l'air. La tenue d'une audience publique permettrait aux gens concernés et intéressés d'avoir la possibilité de s'exprimer et je l'espère d'influencer le choix de tracée du promoteur.

Compte tenu de l'ampleur de la charge de travail requise par l'écriture et la présentation d'un mémoire pour une audience publique et aussi du fait que cela ne représente pas pour plusieurs d'entre nous notre travail principal et quotidien, il serait souhaitable de ne pas précipiter la période de dépôt avant la mi-avril. Cela laisserait aux gens intéressés suffisamment de temps pour se préparer adéquatement à déposer leur mémoire.

Pour toutes ces raisons je demande qu'une audience publique soit tenue, mais de préférence au printemps, concernant le projet de construction de l'oléoduc de la compagnie Ultramar par sa filiale Pipeline St-Laurent.

Monsieur le Ministre,  
Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Esther Bolduc

Ste-Julie, Québec

REÇU 10  
03 JAN 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

Le 18 décembre 2006

Monsieur Claude Béchard  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :            **Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent  
entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée**

Monsieur le Ministre,

Nous venons par la présente demander la tenue d'une audience au sujet de la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée.

Le Syndicat de l'UPA Ceinture Verte (territoire concerné par le tracé : Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu de Beloeil, Beloeil) est préoccupé par le tracé de celui-ci. Nous pensons que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact. La MRC de Vallée-du-Richelieu dont on fait parti est du même avis que nous : le tracé n'est pas satisfaisant pour le milieu.

Depuis plusieurs mois, nous avons rencontré la pétrolière afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs, mais en vain.

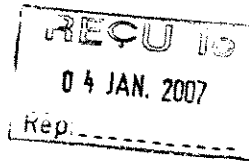
Par ailleurs, notre syndicat est à préparer son assemblée annuelle ainsi qu'un mémoire au sujet de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Nous aimerions que la tenue des audiences demandées pouvait débiter qu'à compter d'avril 2007 seulement.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de votre part, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

France Beaudry,  
Présidente de l'UPA Ceinture Verte

Saint-Marc-sur-Richelieu





Le 18 décembre 2006

Monsieur Claude Béchard  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :           Projet de construction de l'otéoduc Pipetine Saint-Laurent  
entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée

Monsieur le Ministre,

Nous venons par la présente demander la tenue d'une audience au sujet de la construction de l'otéoduc Pipetine Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée.

Le Syndicat de l'UPA Vallée Dorée (territoire concerné par le tracé : Saint-Charles-sur-Richelieu, LaPrésentation et St-Hyacinthe) est préoccupé par le tracé de celui-ci. Nous pensons que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact.

Depuis plusieurs mois, nous avons rencontré la pétrolière afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs, mais en vain.

Par ailleurs, notre syndicat est à préparer son assemblée annuelle ainsi qu'un mémoire au sujet de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Nous aimerions que la tenue des audiences demandées pouvait débiter qu'à compter d'avril 2007 seulement.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de votre part, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Liette Brodeur,  
Présidente de l'UPA Vallée Dorée

Saint-Barnabé-Sud



REÇU le  
03 JAN. 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

Date : 20 Décembre 2006.

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Environnement.
- responsabilité lourde.
- fraude Phi'atigue
- Perte de confiance envers cette firme.
- il nous Exploite. Car cache la vérité sur les risques de fuite future.

Espérant le tout conforme.

Nom : Groupe Sabuil Tremblay S.E.N.C.

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : St. Simons

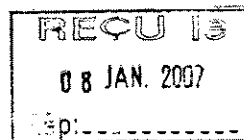
C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : Sabuil Tremblay





Date : 20 Décembre 2006



M. Claude Béchar  
 Cabinet du ministre  
 Ministère du Développement durable,  
 de l'Environnement et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart, 30<sup>ème</sup> étage,  
 675 boulevard René-Lévesque Est  
 Québec Qc  
 G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
 Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Etant donné que des plans d'urgence sont prévus dans chaque municipalité, on peut donc conclure qu'il y a vraiment un certain danger.
  - Qui adviendrait-il advenant une fuite sur une terre agricole dont le réseau de drainage contribuerait grandement à multiplier l'ampleur du dégât ?
  - Il est nullement mentionné dans l'entente-cadre ou l'étude d'impact, "Qui fournirait de l'eau aux résidences alimentées par une nappe phréatique contaminée ?"
  - Quelles seraient les conséquences d'une fuite dans une zone en forage directionnel ?
- Espérant le tout conforme.

Nom : CELINE Girard

Adresse :

Ville : SAINT-HYACINTHE, QUE.

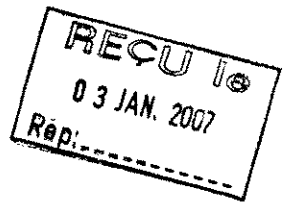
C.P. :

Signature : Celine Girard



Date : 21 déc. 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Trop de stress pour moi et ma relève face aux responsabilités qui découlent de mes travaux agricoles (drains sur leur Pipeline ce que je n'ai pas supporté) etc.
- Je me sens trop insécure aujourd'hui et dans le futur face aux imprévus à venir (ex: drains - réparation machineries lourdes du futur etc.)
- Aucune assurance ne voudra m'assurer et la prime sera trop honorée pour moi.
- En conséquence je ne veux pas plus de responsabilités que j'en ai actuellement.

Nom : Michel Demers

Adresse :

Ville : St-Charles-sur-Richelieu

C.P. :

Signature : Michel Demers





# Syndicat de l'UPA de Rouville

REÇU le  
12 JAN. 2007  
Rép:.....

Le 21 décembre 2006

Monsieur Claude Béchard  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>ème</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :** **Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée**

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat de l'UPA de Rouville est affilié à la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe. Nous sommes concernés par le projet de construction de l'oléoduc **Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée** et nous demandons la tenue d'une audience publique.

Nous sommes préoccupés par le tracé de ce pipeline et nous croyons, après analyse, que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas le tracé de moindre impact. Nos membres ainsi que notre Fédération ont rencontré à plusieurs reprises Ultramar afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs, mais en vain. C'est pourquoi nous désirons la tenue d'une audience publique dans ce projet afin de pouvoir apporter notre point de vue sur la question.

Par ailleurs, nous serions plus que reconnaissants si la tenue des audiences demandées pouvait débiter qu'à compter d'avril 2007 du fait de la tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

En espérant que vous soyez sensibilisés à nos demandes et qu'elles pourront être entendues de votre part, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos plus sincères salutations.

*Caroline Noël, secrétaire, pour*  
Bernard Petit, président

Syndicat de l'UPA de Rouville, 230 rang de l'Église, Ste-Angèle de Monnoir (Québec) JoL 1Po  
Téléphone : (450) 460-2300 Télécopieur : (450) 460-8806





REÇU le  
03 JAN. 2007  
Rep:.....

Le 22 décembre 2006

Monsieur Claude Béchard  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :       Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent  
                  entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée

Monsieur le Ministre,

La Municipalité de Paroisse de La Présentation, concernée par le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée, demande la tenue d'une audience publique.

Bien que non opposés à la construction de ce pipeline, les membres du Conseil de la Municipalité de Paroisse de La Présentation sont préoccupés par le tracé de celui-ci. Ainsi, après une analyse approfondie du projet, nous sommes d'avis que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact. De plus, certains groupes environnementaux, la Fédération de l'UPA et la grande majorité des municipalités et des MRC de la région sont du même avis que nous : le tracé n'est pas satisfaisant pour le milieu.

Durant l'année 2006, nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants de la pétrolière afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs, mais en vain. C'est pourquoi nous désirons la tenue d'une audience publique dans ce projet afin de pouvoir apporter notre point de vue sur la question.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de votre part, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Municipalité de Paroisse de La Présentation

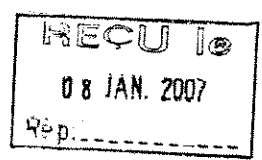
Claude Roger,  
Maire





Date : 22 décembre 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Je suis victime de nombreuses contraintes suite au pipeline
- Utilisation de machinerie lourde à proximité du bâtiment d'hab.
- L'impact au niveau assurance et responsabilité
- Perte de valeur de la ferme.
- Quelles sont les exigences futures ?
- Ultramar n'a pas de réponses à nos questions.

Espérant le tout conforme.

Nom : DENIS SCOTT

Adresse :

Ville : St-Hyacinthe

C.P. :

Signature : Denis Scott



Date: 22 décembre 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

REÇU  
08 JAN. 2007  
Rép. \_\_\_\_\_

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Les effets négatifs de la loi 229 sur une ferme dont je suis le propriétaire général
- Tout un caducum cette loi 229 accordée par le gouvernement à une compagnie privée
- La façon de faire d'Ultramar nous permet de voir une autre facette de ces messieurs.
- Ils ont eux même responsable de la perte de confiance que l'on a auprès d'eux,
- ainsi que des autres interventions dans le dossier.
- La responsabilité, l'environnement, l'aspect social et le côté humain.

Espérant le tout conforme.

Nom : MARTIN SCOTT

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : St-Hyacinthe

C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : Martin Scott



REÇU 10  
03 JAN. 2007  
Rép:-----

Date : 23 Décembre 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Profondeur des drains ( pipeline le plus profond des ) sous les drains
  - Sécurité / pipeline sur la sécurité seulement pour la durée de la
  - pour les produits pétroliers
  - Identification visible du pipeline à chaque
  - propriétaire et à être entretenu par Ultramar
  - Continuer de l'entente avec l'U.P.A. avant
  - de signer.
  - Aucune responsabilité de la part du propriétaire
- Espérant le tout conforme. en cas de désastre pour les années de la durée du pipeline.

Nom : Jaetan Barri Jaetan Barri

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : La Présentation

C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : Jaetan Barri



REÇU  
08 JAN. 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

Date : 27 décembre 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- La fameuse loi 229 fut attribuée à Ultramar pour régler des cas comme le mien.
- Que vaut une résidence avec une telle infrastructure sous ma propriété ou à 15 pieds de mon solage.
- Je ~~me~~ <sup>ne</sup> considère pas comme un privilège de faire parti du tracé privilégié.
- Ne pas faire confiance à ces gens qui ont dévoilé leur véritable intention devant les Députés de l'Assemblée Nationale le 15 juin 2005, et mentant par la suite à la population.

Espérant le tout conforme.

Nom : MARTINE ST-PIERRE

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : ST-HYACINTHE

C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : Martine St-Pierre





Date : 27-12-2006

REÇU 16  
03 JAN. 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

M. Claude Bécharé  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Enrochement de notre qualité de vie.
- Plan d'urgence si bris du pipeline.
- Y aura-t-il diminution de taxes municipales  
La valeur de revient ?
- Si Ultramar, rend son pipeline dans  
quelques années, l'enlèvera-t-on de sur  
nos terres ?

Espérant le tout conforme.

Nom : Madeleine St-Pierre

Adresse :

Ville : St-Hyacinthe

C.P. :

Signature : Madeleine St-Pierre



Date : 27-12-2006

REÇU 1e  
03 JAN. 2007  
Rép:-----

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
GIR 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Les fuites peuvent nuire grandement à la nappe phréatique.
- Permission à demander à Ultramar à chaque fois que l'on veut effectuer des travaux.
- Les assurances responsabilités augmentent, - elles
- Que deviendra notre terre pour la génération future?
- Je me soucie de la valeur de la terre qui diminue.

Espérant le tout conforme.

Nom : Huquette St-Pierre Leblanc

Adresse :

Ville : St-Hyacinthe

C.P. :

Signature : Huquette St-Pierre Leblanc.



Date : 29 décembre 2006

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

REÇU 1e  
03 JAN. 2007  
Rép:-----

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Grande inquiétude face au déboisement de 105 Km.
  - Grande inquiétude face à la contamination des sols maintenant et pour les générations futures.
  - Tenait compte des communications reçues, sentiment de très grande impuissance face à cette énorme compagnie relatif à leur manque de prise de responsabilité vis à vis nos problèmes écologiques.
  - Perte de notre identité biologique projet d'une vie.
  - Enrichissement de notre milieu d'une vie, de nos biens, notre patrimoine.
  - Diminution de notre fertilité d'une vie, insécurité permanente en ce qui concerne la responsabilité: Inquiétude face aux assurances responsables
- Perte de valeur marchande.

Nom : Pauline Côté-Ballaire & Eudore Dallaire

Adresse :

Ville : St. Eugène

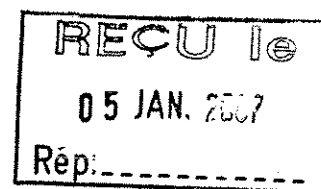
C.P. :

Signature : Pauline C. & E. Dallaire

Tel :



Date : 29 DÉCEMBRE 2006



M Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
De l'Environnement et des Parcs  
Edifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec QC. G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

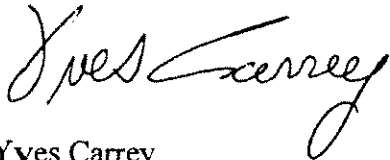
**-PERTE DE JOUISSANCE;** Vous désirez une servitude à vie sur notre terrain. Vous m'enlever l'utilisation car j'ai un terrain boisée, vous allez me dire que je suis indemnisé, mais vous ne payer pas pour la vie, tous les coûts et les frais de ce terrain sont toujours au frais et dépend du propriétaire. Nous devons assumer les taxes à vos dépend.

J'ai aussi un problème avec les territoires protégés, nous sommes dans les boisées de Verchères, celui-ci est un boisée protégé, cette norme ne s'applique plus lorsqu'il s'agit de passer un gazoduc sur ce territoire. Nous permettons l'abattage d'arbre et nous sommes prêt à accepter. Les MRC des ses régions sont elle d'accord avec cette entente.

**-ENVIRONNEMENT;** En ce qui concerne l'environnement, vous nous apporter que certain tracé ont un privilège par rapport à vos études car les risques avoisinants le plus de population sont à risque plus élevés. Nous en tant que propriétaire, ce risque en est autant élevé et pour vous l'agriculture n'est pas à risque, n'oubliez pas que vos racines viennent de la terre et si celle-ci est polluée, surtout par du mazout, toute la nature sera détruite.

**RESPONSABILITÉ** : Le risque de pollution sur mon terrain, si c'est Ultramar qui cause le problème, Ultramar est prêt en s'en occuper. Le propriétaire terrien, lui a aucune protection pour le risque de pollution et Ultramar leur transfert cette responsabilité. Pourquoi Ultramar ne veut pas libérer le recours contre les propriétaires advenant un dommage matériel ou corporel suite à tous risque de pollution.

Espérant le tout conforme.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Carrey'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Yves' being more prominent than the last name 'Carrey'.

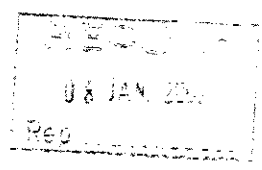
Yves Carrey

St-Mathieu de Beloeil Qc.



Date : 3 janvier 2007

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- La compagnie Ultramar refuse les propositions du Conseil Municipal de La Présentation afin de réduire les impacts. ( voir annexe 1 ci-jointe du 7 novembre 2006 )
  - Les risques de fissures et de fuites par les mouvements du sol occasionné par le gel en raison du manque de profondeur du pipeline. ( moins de 0,9 mètre de profondeur en zone forestière )
  - En 1963, notre érablière a été détruite du deux tiers de sa superficie du côté nord par Hydro-Québec.
  - Le projet de pipeline détruira encore une belle zone d'érables matures et les vents froids affecteront le rendement.
  - La cabane à sucre et l'atelier agricole sont alimentés en eau potable par un puits de surface de l'érablière.
- Les risques de fuites du pipeline à long terme d'essence, de diésel ou de l'huile à chauffage nous inquiètent pour notre alimentation en eau potable et pour notre sécurité dans le futur ( les assurances ).
- Pour toutes ces raisons, nous demandons que la construction du pipeline soit faite au fonds des fossés de l'emprise de l'autoroute 20 pour en faciliter la surveillance des travaux et les réparations lors des fuites à long terme.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Gérard Saint-Pierre

La Présentation

1948

...

...

...

...

...

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE LA PRÉSENTATION  
COMITÉ DE VERCHÈRES

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le septième jour du mois de novembre deux mille six à vingt heures quinze au lieu ordinaire des assemblées du conseil.

Sont présents madame et messieurs les conseillers:

Georges-Étienne Bernard  
Yves Gariépy  
Sylvain Miehon  
Rosaire Phaneuf  
Mireille Chagnon  
Pierrôt Arpin

Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Monsieur Claude Roger, maire.

Madame Lise Lapalme, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Monsieur Claude Roger, maire, procède à l'ouverture de l'assemblée par la prière.

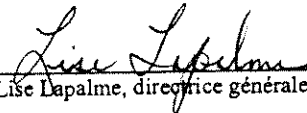
199-06 DEMANDE DE LA COMPAGNIE ULTRAMAR LTÉE À LA CPTAO POUR LE PROJET PIPELINE SAINT-LAURENT - RECOMMANDATION

- CONSIDÉRANT que la compagnie Ultramar désire procéder à la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pipeline entre sa raffinerie Jean-Gaulin à Lévis et son terminal de Montréal-Est dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que la demande vise l'utilisation d'une emprise permanente et, pour la durée des travaux, d'une aire de travail temporaire (adjacent à l'emprise permanente) et d'aires supplémentaires de travail pour le franchissement d'obstacles;
- CONSIDÉRANT que le projet soumis traverse le territoire de la Municipalité de Paroisse de La Présentation et se situe sur une partie des lots n<sup>os</sup> 310, 311, 312, 313, 316, 318, 318-1-2, 319, 320, 321 (Rang Salvail Sud), des lots n<sup>os</sup> 304, 305, 414, 415, 416, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440 (Rang Grands Étangs) ainsi que des lots n<sup>os</sup> 538, 539, 541, 543, 545, 546, 547, 549, 550 551, 551-1 (Rang Petits Étangs);
- CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale et respecte le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains;
- CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Municipalité de Paroisse de La Présentation ont demandé, dans un premier temps, aux représentants de la compagnie Ultramar d'utiliser un tracé de moindre impact pour les activités agricoles, soit l'emprise d'un pipeline existant situé en bordure de l'autoroute 20 et que cette suggestion n'a pas été retenue par la compagnie Ultramar;
- CONSIDÉRANT que, dans un deuxième temps, les membres du Conseil ont proposé aux représentants de la compagnie Ultramar un autre tracé alternatif qui a pour effet de protéger une érablière et des milieux humides et d'éviter que le futur pipeline traverse la zone urbanisée et que ce tracé alternatif n'a pas été retenu par la compagnie Ultramar;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Michon, appuyé par Monsieur Rosaire Phaneuf et résolu que la Municipalité de Paroisse de La Présentation n'appuie pas la demande de la compagnie Ultramar liée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le tracé projeté sur son territoire dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent.

VOTE: 6 POUR  
0 CONTRE  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SOUS RÉSERVE D'APPROBATION  
CE 08 NOVEMBRE 2006

  
Lisé Lapalme, directrice générale et sec.-trésorière

Le 3 janvier 2007

REÇU  
08 JAN. 2007  
Rép. \_\_\_\_\_

Monsieur Claude Béchar  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet :           Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent  
                  entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée

Monsieur le Ministre,

L'UPA MASKA, concernée par le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Itée, demande la tenue d'une audience publique.

Bien que non opposés à la construction de ce pipeline, nous sommes préoccupés par le tracé de celui-ci. Ainsi, après une analyse approfondie du projet, nous sommes d'avis que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact. De plus, certains groupes environnementaux et la grande majorité des municipalités et des MRC de la région sont du même avis que nous : le tracé n'est pas satisfaisant pour le milieu.

Depuis plusieurs mois en collaboration avec la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, nous avons rencontré à plusieurs reprises la pétrolière afin de lui transmettre notre proposition de tracés alternatifs. Nous voulons la tenue d'une audience publique dans ce projet afin de pouvoir apporter un regard différent sur cette construction si importante.

Par ailleurs, veuillez noter que pour le monde agricole de la Montérégie, la période de février et mars 2007 sera des plus occupées du fait de la tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Un des mandats de cette importante commission gouvernementale est de faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire. Dans le cadre de cette démarche, nous serons appelés à rédiger un mémoire et ce travail nécessitera l'apport de nombreux professionnels du milieu agricole de la Montérégie, incluant des employés et des membres de notre Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Ces derniers ne seront donc pas disponibles lors de ces 2 mois de travail afin de préparer les audiences du BAPE pour le projet d'Ultramar. À cet effet, nous vous serions donc plus que reconnaissants si la tenue des audiences demandées pouvait débiter qu'à compter d'avril 2007 seulement.

En espérant que nos demandes pourront être entendues de votre part, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pascal Bernier  
Président



Date :

REÇU 10  
03 JAN. 2007  
Rép:.....

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Le moindre impact sur l'environnement
- n'est pas respecté dans le projet d'ultramar
- Je suis contre ce projet et qu'il est
- présenter
- 
- 

Espérant le tout conforme.

Nom : FERME GUILMAIN ET FILS INC.

Adresse : -

Ville : ST. HYACINTHE

C.P. :

Signature : *Reginal Guilmain*





REÇU 1e  
03 JAN. 1987  
Rép: .....

Date :

M. Claude Séchard  
Cabinet ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- La pollution possible
- La perte de la valeur de ma propriété.
- La responsabilité que la compagnie pourrait me mettre sur le dos
- La perte du peu d'arbres dans la région
- L'avenir pour mes descendants du bief de la rivière

Espérant le tout conforme.

Nom : Jean-Guy Major  
 Adresse : 1  
 Ville : St-Jovite (Q.C.)  
 C.P. : —  
 Signature : Jean-Guy Major



Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

REÇU 10  
03 JAN. 2007  
Rép:-----

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Le patrimoine : mon héritage est menacé*
- l'environnement : un bris de tuyau causerait un tort irréparable à l'environnement dont la culture et la nappe ph.*
- le stress : la compagnie d'assurance nous refuse par peur d'un br*
- la perte de jouissance : perte de tranquillité de mon lieu de vie*
- la dépréciation : la valeur de revente de la terre*
- l'injustice : le saccage des plus belles terres agricoles du Qué.*

Espérant le tout conforme.

Nom : JEAN GUY DESAUTELS

Adresse :

Ville : Saint-Hyacinthe

C.P. :

Signature : Jean Guy Desautels



REÇU  
03 JAN. 2007  
Rép:-----

Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Responsabilité
  - Assurance -> assurable oui, mais à quel prix
  - Profondeur du pipeline
  - Perte de la valeur de la terre
  - La faute lourde
  - Le mot "perpétuité". S'il y a vente de pipeline l'utilisation qui sera faite avec celle
- Espérant le tout conforme.

Nom : YVON BAZINET

Adresse :

Ville : St-Charles-sur-Rich.

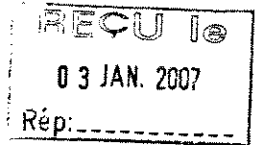
C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : Yvon Bazinet



Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
GIR 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Le patrimoine : Héritage
- L'environnement : On a un brie le produit s'écoulera dans nos drains.
- Perte de jouissance : intimité perdue le droit de passer dans chemin privé.
- Le Stress : Leur responsabilité qu'il nous impose
- Dépréciation de la terre :
- Injusticia : un campagné privé avoir en possession la loi 229

Espérant le tout conforme.

Nom : Pierre Desautels

Adresse :

Ville : St Hyacinthe

C.P. :

Signature : Pierre Desautels





Date : 4 JANVIER 2007.

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

REÇU 10  
08 JAN. 2007  
Rép:-----

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- PERTE DE LA VALEUR DE NOTRE PROPRIÉTÉ,
- FAIBLE COMPENSATION de LA PART ULTRAMAR.
- COUPE de LA FOREST
- PASSAGE NON NECESSAIRE CHEZ NOUS.

Espérant le tout conforme.

Nom : MARC LAURIN

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : ST-CHARLES SUR RICHELIEU.

C.P. :

Signature : *Marc Laurin*



Saint-Germain, le 4 janvier 2007

REÇU  
08 JAN. 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

Monsieur Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT  
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST PAR ULTRAMAR LTÉE

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Syndicat de l'UPA Bagot demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet mentionné en titre.

Les membres de notre syndicat sont préoccupés par le tracé qu'empruntera cet oléoduc. D'une part, nous sommes d'avis que ledit oléoduc rencontrera des objectifs précis. D'autre part, notre analyse du projet nous amène à conclure que le tracé privilégié par Ultramar n'est pas celui de moindre impact. Il ne correspond pas aux besoins du milieu.

Depuis plusieurs mois, nous avons participé à plusieurs rencontres d'information sur le projet par l'intermédiaire de notre fédération régionale. Les réponses reçues de la compagnie Ultramar ne nous sont pas satisfaisantes. Dans ce sens, le Conseil d'administration de l'UPA Bagot souhaite la tenue d'une audience publique dans ce projet afin de nous permettre de faire valoir notre point de vue sur la question.

D'autre part, nous souhaitons porter à votre attention que la période de février et mars 2007 s'avérera une période de l'année où nous affecterons les activités de notre syndicat principalement à la tenue de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. En tant que membre de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, nous serons appelés à participer à l'élaboration du portrait montréalais de cette importante commission gouvernementale. Dans ce sens et dans l'objectif de participer pleinement à des audiences publiques du BAPE, nous serions en faveur du début de la tenue des travaux au mois d'avril 2007.

Espérant que vous entendrez les motifs de notre demande, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

*Sandra Berthiaume* secrétaire  
Mario Dupont pour  
Président

md/SB

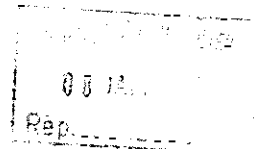
---

UPA Bagot  
530, route 239, Saint-Germain (Québec) J0C 1K0  
Téléphone et télécopie : (819) 395-5502 [sandra.berthiaume@sympatico.ca](mailto:sandra.berthiaume@sympatico.ca)



Montréal, le 04 janvier 2007

Monsieur Claude Bécharde  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**Objet : Demande d'audience publique sur le projet Pipeline Saint-Laurent entre les villes de Lévis et de Montréal-Est par Ultramar ltée.**

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidants, des citoyens et des citoyennes ainsi que des organismes du milieu se sont regroupés, il y a une quinzaine d'années, pour former un comité connu maintenant sous le nom de Collectif en environnement Mercier-Est. Le Collectif travaille activement à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs.

La situation géographique particulière du quartier, à proximité d'une zone regroupant plusieurs industries lourdes, a incité le Collectif à s'intéresser étroitement aux questions touchant la sécurité publique et à s'engager auprès de plusieurs instances industrielles, institutionnelles et communautaires : Comité mixte municipal industriel de l'Est de Montréal (CMMI), Comité de liaison industriel et communautaire (CLIC), Comité ZIP Jacques-Cartier, etc.

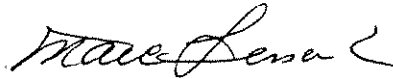
Le projet Pipeline Saint-Laurent par la Compagnie Ultramar ltée, situé à distance très rapprochée d'un secteur résidentiel, nous inquiète quant à ses répercussions sur la sécurité des résidants de l'est de l'île de Montréal qui se retrouvent dans le rayon d'impact. Également, l'effet domino, suite à un accident, nous préoccupe grandement. Depuis plusieurs années nous faisons valoir auprès des autorités publiques et des représentants industriels la nécessité d'une zone de transition, esthétique et sécuritaire, entre les secteurs résidentiels et industriels. Plus récemment, nous avons adhéré à l'*Alliance pour une Gestion Responsable des Interfaces Industrielles/Résidentielles Responsable (AGIIRR)*. Cette coalition provinciale demande entre autres que le gouvernement adopte un cadre réglementaire concernant l'aménagement de zones de transition autour d'installations à risque d'accidents industriels majeurs.

En outre, faut-il le rappeler, la qualité de l'air dans l'est de Montréal est la moins bonne de toute l'île. Malgré cela, nous faisons face à une augmentation de la production et de l'entreposage de produits pétroliers et, conséquemment, à un accroissement des émissions

polluantes. Plusieurs autres projets pourraient voir le jour dans ce secteur industriel qui avoisine une zone résidentielle à forte densité. L'est de Montréal devient de plus en plus une plaque tournante pour desservir en produits pétroliers les marchés de nord-est des États-Unis et de l'Ontario. Le projet d'Ultramar ltée s'inscrit dans ce contexte.

En conclusion, compte tenu des impacts potentiels de ce projet sur la sécurité et la qualité de vie des résidents, nous vous demandons, Monsieur le ministre, de tenir des audiences publiques.

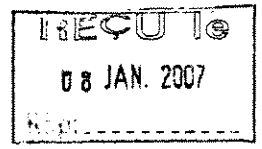
Espérant une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.



Marc Lessard  
Président  
Collectif en environnement Mercier-Est

Montréal, Qc

Date : 4-01-2007



M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Qui est responsable des dommages, en cas de fuite
  - Notre assurance responsabilité nous couvre-t-elle
  - Qui en est le propriétaire, des terres.
  - Je demande que si on utilise une trace déjà existant, soit c'est-à-dire l'autoroute.
  - Peut-on faire de la culture Bio avec peu d'intrants sur nos champs?
- Espérant le tout conforme.

Nom : André Rivard

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : St Siméon Bagot

C.P. : \_\_\_\_\_

Signature : André Rivard





Date :

REÇU le  
04 JAN. 2007  
Rép:-----

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Réduction du site de notre érablière familiale.
  - Risques de contamination des cours d'eau.
  - Risques de contamination du sol.
  - Changements très importants de l'environnement rural et risques de désastre sur toute la nature. Nous devons diminuer à tout prix l'augmentation du CO<sub>2</sub> et trouver une solution pour remplacer les pétrole.
- Espérant le tout conforme.

Nom : Diane St-Pierre

Co - propriétaire  
Érablière

Adresse :

Ville : St-Marc-sur-Richelieu

La Présentation

C.P. :

Signature :

Diane St-Pierre  
et Sonia Richard (fille de Mme St-Pierre)



par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 5 janvier 2007

Monsieur Claude Béchard  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart (30e étage)  
675 boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet: Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis  
et Montréal-Est par Ultramar Itée**

Monsieur le ministre,

L'intérêt du Mouvement Au Courant pour ce projet découle des ses buts principaux, que le groupe bénévole poursuit depuis 1989, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Le Mouvement Au Courant veut que l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) traite l'enjeu de la desserte en produits pétroliers de la couronne sud de Montréal.

Selon nos informations, il y avait dans le passé, un terminal de distribution de produits pétroliers situé au sud du fleuve Saint-Laurent relié par pipeline aux raffineries de l'est de Montréal.

En l'absence actuellement d'un tel terminal, la couronne sud est desservie par camion-citerne à partir de l'est de Montréal. Du fait que ces camions sont interdits dans le tunnel Louis-Hippolite-Lafontaine, à cause de leur cargaison inflammable, ils contribuent donc à l'engorgement de la rue Notre-Dame et le pont Jacques-Cartier.

Étant donné que l'oléoduc proposé passerait par la rive sud, il pourrait alimenter directement un terminal au sud du fleuve ainsi éliminant la traverse du fleuve par les camions-citernes.

Nous voudrions donc que la commission du BAPE explore la faisabilité d'établir à nouveau un terminal de distribution de produits pétroliers sur la rive sud, alimenté par l'oléoduc proposé.

Nous notons d'ailleurs que l'oléoduc proposé serait connecté à un oléoduc existant sous le fleuve. Nous nous demandons si effectivement cet oléoduc servait alors à alimenter le terminal de distribution de la rive sud.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*John Burcombe.*

John Burcombe  
Mouvement Au Courant  
4711, ave Palm  
Montréal (Québec)  
H4C 1Y1  
tél: (514) 937-8283  
téléc: (514) 937-7726  
aucourant@sympatico.ca

c.c. (par courriel)  
M. William J. Cosgrove, Président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

REÇU Te  
08 JAN. 2007  
Rép: \_\_\_\_\_

Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
GIR 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Je ne plus pourrais cultiver mes terres comme je le veux
- avoir de la difficulté à s'assurer au niveau des responsabilités
- Avoir des contraintes à respecter.
- Pertes de bon sol cultivables
- perte de rendements
- perte de la valeur des terres

Espérant le tout conforme.

Nom : Daniel St-Pierre

Adresse :

Ville : St-Simon Bagot

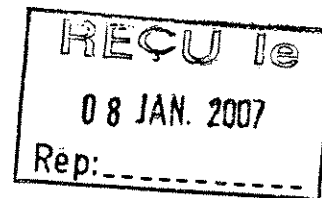
C.P. :

Signature : Daniel St-Pierre



Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Contraint de cultiver les terres avec une pipeline à seulement 4 pieds de profondeur
- Nous sommes une entreprise qui fait des travaux à forfait. À qui les responsabilitées?
- Pourquoi utiliser les belles terres agricoles et non un tracé déjà existant (ESSO) ou sur le long de l'autoroute 20 ou 40 et seulement dézonet 4 pieds?

Espérant le tout conforme.

Nom : Ferme Des Larges

Adresse :

Ville : Saint-Simon de Bagot

C.P. :

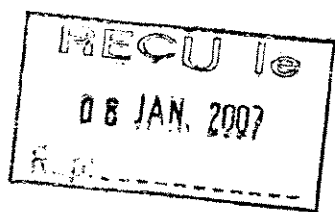
Signature : Marcelle Grandjean





Date :

M. Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec Qc  
GIR 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Par la présente, je demande que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Je suis personnellement touché par le projet et je souhaite me faire entendre, afin de pouvoir exprimer mes craintes et mes appréhensions. Les motifs ou raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- perte de la valeur du terrain
- coupe de bois
- la pollution

Espérant le tout conforme.

Nom : Michel Beuchamp

Adresse :

Ville : St-Simon, P.Q.

C.P. :

Signature : Michel Beuchamp